

# Mémo de rentrée



# La journée de votre enfant

La journée d'école (lundi, mardi, jeudi et vendredi) est marquée par une succession de moments et d'activités, dans différents lieux et avec plusieurs adultes : les enseignants, les responsables de restaurants, adjoints pédagogiques, agents d'encadrement et ATSEM de la Ville de Metz et les responsables et animateurs de l'accueil collectif de mineurs du secteur associatif.

Tous veillent ensemble à proposer une journée cohérente, respectueuse du rythme et de l'âge de chaque enfant.



## Avant la classe

7h30

À la maison

Périscolaire du matin (Ville de Metz)

8h30

11h45

Temps scolaire

13h45

À la cantine avec des animations (Ville de Metz)

À la maison

Midi

Les apprentissages fondamentaux

16h30

## Et le mercredi ?

7h30-12h : périscolaire du mercredi matin (association)



18h45

Rendez-vous sur **Mon Espace Famille** ou sur l'application **Metz'Péri** pour trouver l'association périscolaire de votre secteur : [metz.fr/monespacefamille](http://metz.fr/monespacefamille)

Après la classe

17h30

À la maison

Périscolaire du soir (association)

Aide aux devoirs jusqu'à 17h30, sauf vendredi (Ville de Metz)

Temps scolaire obligatoire  
Temps périscolaire facultatif

# Comment inscrire votre enfant aux activités périscolaires ?

## 3 étapes clés:

- 1 **Création** d'un compte personnel sur l'application Metz'Péri, sur Mon Espace Famille ou en mairie de quartier sur rendez-vous.
- 2 **Inscription** aux diverses activités périscolaires en fournissant les justificatifs nécessaires.  
L'inscription ne vaut pas réservation. Cette étape permet l'identification de votre enfant et la détermination du tarif qui vous sera appliqué.
- 3 **Réservation** des activités (cantine, aide aux devoirs, périscolaire du soir et du mercredi matin) avant le mercredi soir pour la semaine à venir. Cette étape permet de prendre en compte la présence de votre enfant aux activités périscolaires.

 Réservation possible à l'année, au mois ou de semaine en semaine.



## Tarifs des activités périscolaires

Les activités périscolaires sont facultatives et payantes. Vous ne payez rien à l'inscription, vous serez facturé le mois suivant.

Les tarifs des activités périscolaires sont fixés à la suite d'une décision administrative du 16 mai 2025 en fonction du Quotient Familial (QF) établi par la CAF (Caisse d'Allocations Familiales). Il dépend des ressources et de la composition de chaque famille.

Le site internet de la CAF détaille le mode de calcul du Quotient Familial : [caf.fr](http://caf.fr)

		 Périscolaire du matin	 Cantine		 Périscolaire du soir ou aide aux devoirs	 Périscolaire du mercredi matin
N° de tranche	Quotient familial	Tarif à la séance	Tarif d'un repas (ou d'un plateau repas hypoallergénique <sup>1</sup> )	Tarif d'un panier repas fourni par la famille <sup>1</sup>	Tarif horaire	Tarif par matinée
1	De 0 à 350	0,94 €	1,14 €	0,71 €	0,35 €	1,55 €
2	De 351 à 500	0,98 €	1,58 €	0,82 €	0,53 €	1,99 €
3	De 501 à 650	1,01 €	2,06 €	0,96 €	0,66 €	2,94 €
4	De 651 à 800	1,07 €	3,00 €	1,19 €	0,95 €	4,28 €
5	De 801 à 950	1,12 €	3,93 €	1,43 €	1,24 €	5,55 €
6	De 951 à 1100	1,17 €	4,68 €	1,66 €	1,52 €	6,84 €
7	De 1101 à 1300	1,29 €	5,09 €	2,04 €	1,84 €	8,30 €
8	De 1301 à 1500	1,42 €	5,60 €	2,29 €	2,12 €	9,57 €
9	De 1501 à 1700	1,52 €	6,03 €	2,59 €	2,41 €	10,87 €
10	1701 à 1900	1,64 €	6,53 €	2,90 €	2,71 €	12,15 €
11	1901 et plus	1,79 €	6,98 €	3,15 €	3,02 €	13,58 €

<sup>1</sup> En cas d'allergie alimentaire, prenez contact avec le Pôle Éducation.

Retrouvez les tarifs pour les non Messins sur Mon Espace Famille : [metz.fr/monespacefamille](http://metz.fr/monespacefamille)

# L'inscription: étape par étape

La Ville de Metz propose des services périscolaires diversifiés en coopération avec les acteurs associatifs présents dans tous les quartiers.



7h30 - 8h30  
Périscolaire du matin  
lundi, mardi, jeudi et vendredi



11h45 - 13h45  
Cantine  
lundi, mardi, jeudi et vendredi



16h30 - 17h30  
Aide aux devoirs  
lundi, mardi et jeudi



16h30 - 18h45  
Périscolaire du soir  
lundi, mardi, jeudi et vendredi



7h30 - 12h  
Périscolaire  
du mercredi matin

1

Création d'un compte personnel sur l'application Metz'Péri, sur Mon Espace Famille ou en mairie de quartier sur rendez-vous pour bénéficier de toutes les activités périscolaires.

2

Inscription sur l'application Metz'Péri, sur Mon Espace Famille ou en mairie de quartier.

Inscription auprès de l'association périscolaire de votre quartier.

3

Réservation avant le mercredi soir pour la semaine suivante.



Pas de réservation à faire pour le périscolaire du matin



Pas d'aide aux devoirs le vendredi



Je peux inscrire mon enfant à l'aide aux devoirs puis à la 2<sup>nde</sup> heure du périscolaire du soir



Retrouvez plus d'infos sur l'association périscolaire de votre quartier sur l'application Metz'Péri ou sur Mon Espace Famille

# Réalisez toutes vos démarches sur Mon Espace Famille ou avec l'application Metz'Péri !

## Un accès facilité pour :

- inscrire votre enfant ;
- réserver les activités périscolaires et la cantine ;
- modifier ou annuler vos réservations ;
- payer vos factures liées aux activités périscolaires et visualiser l'état de vos consommations ;
- être informé de toute l'actualité des écoles maternelles et élémentaires messines ;
- retrouver toutes les infos pratiques et contacts utiles.



## Une FAQ est disponible

Vous avez des questions concernant la réservation et la facturation des activités périscolaires? Une foire aux questions (FAQ) est disponible sur l'application ou sur Mon Espace Famille.

## Les conseillers numériques vous accompagnent

Des conseillers numériques de la Ville de Metz sont également à votre disposition, sur rendez-vous dans votre mairie de quartier, pour vous aider à télécharger l'application et à créer votre espace personnel.

Allo Mairie

Plus d'infos en mairie de quartier ou

0 800 891 891

Service & appel gratuits

## Le petit déjeuner, c'est sacré !

Le petit-déjeuner est essentiel pour l'énergie, la concentration, la mémorisation et l'apprentissage de nos enfants, tout en contribuant à établir de bonnes habitudes alimentaires.

Pour être **équilibré et complet**, le petit-déjeuner de votre enfant devrait comporter :

- **des tartines de pain, des biscuits ou des céréales** (quantités à adapter selon l'appétit) pour fournir de l'énergie durable ;
- **un produit laitier** (lait, yaourt, fromage blanc, etc.) pour le calcium et les protéines ;
- **un fruit ou un smoothie**, pour les fibres, les vitamines et les minéraux ;
- **une boisson** : eau, tisane, lait, jus de fruits, etc. pour réhydrater le corps.

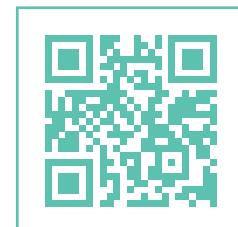
Créez **une routine matinale** pour que le petit-déjeuner devienne un moment incontournable !

## Parents et enfants, ensemble sur le chemin de l'école

La Ville de Metz encourage parents et enfants à emprunter le chemin de l'école à pied ou à vélo et **communique sur les avantages de la mobilité douce**, qui, si elle est appliquée par une majorité, contribue à améliorer considérablement la sécurité aux abords des établissements scolaires.

Les entrées et sorties d'écoles gagneraient en sérénité avec moins de voitures. Le stationnement sauvage de nombreux véhicules associé à des vitesses excessives rendent dangereux les abords des écoles. **La sécurité des enfants doit être une priorité !**

Toutes les infos sur



# Le tabac devant notre école on n'en veut pas

## Il est interdit de fumer devant les écoles.

**Les membres de la commission citoyenneté du Conseil municipal des enfants ont participé à l'élaboration d'un panneau informant sur l'interdiction de fumer aux abords des écoles. Progressivement, les panneaux seront déployés et installés devant les écoles de toute la ville.**

Les enfants nouvellement élus en décembre 2024 ont réalisé plusieurs dessins de sensibilisation durant le premier semestre de l'année 2025. Concrétisation de leurs réflexions, ces productions ont largement inspiré la production d'un panneau d'information définitif s'adressant à tous les adultes venant déposer et chercher chaque jour des enfants à l'école.

Retrouvez leurs productions en scannant le QR code !



# Fournitures scolaires gratuites

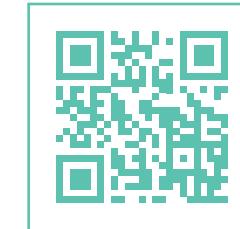
**À la rentrée 2025-2026, les fournitures scolaires sont prises en charge par la Ville de Metz. La distribution des fournitures s'effectue au sein de chaque classe et le matériel périssable sera renouvelé en cours d'année.**

Cette gratuité concerne **tous les écoliers messins, de la maternelle à l'élémentaire**. Cela signifie qu'aucune liste d'achat n'est demandée aux parents en début d'année. L'objectif est de **garantir à chaque élève, quelle que soit son école, les mêmes conditions matérielles pour apprendre, progresser et réussir**.

Pour concrétiser cet engagement, la Ville de Metz augmente de manière exceptionnelle les moyens alloués aux écoles, par une hausse de 67 % des crédits. Ces nouvelles enveloppes permettent aux équipes enseignantes de disposer des ressources nécessaires pour fournir, à chaque élève, le matériel indispensable à son année scolaire.

Ce projet a été construit en étroite collaboration avec les directeurs d'école, les enseignants, les services de l'Éducation Nationale et la Ville de Metz.

Retrouvez le détail des fournitures scolaires prises en charge par la Ville de Metz ainsi que le matériel restant à acheter par la famille en flashant ce QR code.



# Les temps forts de l'année scolaire 2025-2026

2025				2026								
	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août
Démarches							Inscriptions scolaires et périscolaires					
Infos	01/09 : rentrée scolaire	Réunion de rentrée	10/10: élection des parents d'élèves				Conseils d'école		Réunions de concertation du Projet Éducatif de Territoire 2024-2027		Conseils d'école	Travaux dans les écoles
Temps forts							Inisciences		Journée de l'Europe	Journée de l'olympisme		
	Éducation à la sécurité routière par le vélo	Animations vélos		Saint - Nicolas dans les maternelles	Journée de l'amitié franco-allemande	Éducation à la sécurité routière par le vélo	Animations vélos			Challenge Piétons		Fêtes de la Mirabelle
	Semaine européenne du développement durable	Fête de la science	Célébration des Droits de l'Enfant*	Semaine de sensibilisation au handicap	Les Égalistiques		Printemps des poètes	Livre à Metz		Semaine de la Propreté	Animation estivale / Metz Plage	
				Fête de la Saint - Nicolas / Marché de Noël			Semaine d'éducation et d'actions contre le racisme et l'antisémitisme		UNIday par l'UNICEF*	Constellations de Metz		
		Résidence d'artistes Un coin de nature à l'école / Mon jardin à l'école Le fruit à l'école (maternelles volontaires)										

- Informations et dates à retenir
- Animations pour la famille
- Animations à l'école et au périscolaire (à titre indicatif)

## \*Metz, Ville amie des enfants

Depuis 2004, la municipalité s'engage auprès de l'UNICEF à rendre la ville plus accueillante et accessible aux enfants et aux jeunes, à améliorer leur sécurité, leur environnement, leur accès à la culture et aux loisirs, à promouvoir leur éducation à la citoyenneté, et à favoriser leur participation à la vie de la cité.

Plus d'informations sur [metz.fr](http://metz.fr)



## Les vacances scolaires

### Toussaint

18 octobre → 3 novembre

### Noël

20 décembre → 5 janvier

### Hiver

14 février → 2 mars

### Printemps

11 avril → 27 avril

### Été

Le 4 juillet



Centre Communal  
d'Action Sociale

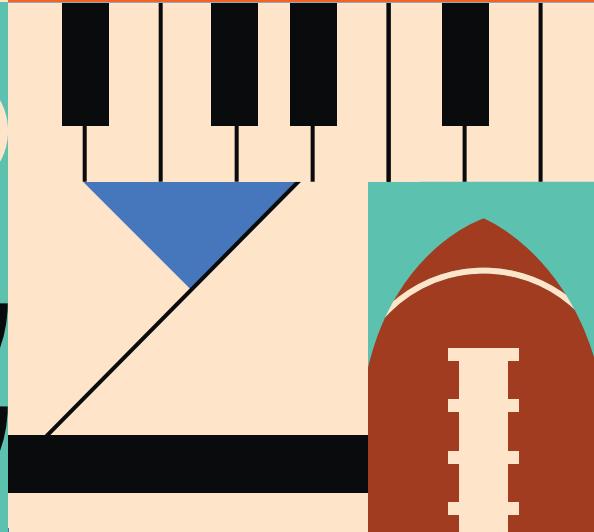
# pass metz loisirs>

2025



50€  
par enfant  
de 4 à 17 ans

➔ sous condition de  
ressources pour les familles

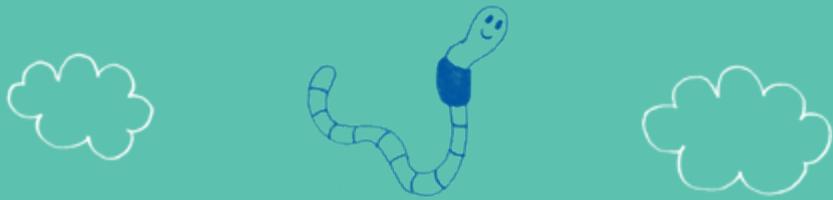


Pour pratiquer  
une activité sportive,  
culturelle ou de loisirs  
dans les associations  
ou clubs messins.

VILLE DE  
**METZ**  
Centre Communal  
d'Action Sociale

Allo Mairie  
**0 800 891 891**  
metz.fr

Service & appel  
gratuits



Monsieur le Maire de Metz,

Mesdames les Adjointes à l'Éducation,  
aux temps périscolaires et au plan mercredi

et le conseil municipal

souhaitent une bonne rentrée aux écoliers,  
enseignants, personnels des écoles  
et aux familles.



## Votre contact



Le Pôle Éducation se tient à votre disposition  
pour répondre à vos questions et vous  
orienter vers votre référent de territoire.

03 87 55 84 15 ou 03 87 55 52 89

[education@mairie-metz.fr](mailto:education@mairie-metz.fr)



Allo Mairie

0 800 891 891

Service & appel  
gratuits

